Congrès de Dij

29 juin - 1er Juillet 1991

Séance inaugurale : Discours d'accueil de Robert

Député de la Côte-d'Or, Maire de Dijon

Monsieur le Secrétaire Général de la Côte-d'Or, Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional, Madame le Directeur, Monsieur le Président du Conseil Supérieur des Bibliothèques, Monsieur le Président de l'Université, Mesdames et Messieurs, vous me permettrez d'abord de saluer, bien sûr, la présence parmi vous de madame Pisier, celle de madame Danset, que vous connaissez bien tous, et vous me permettrez également de rendre hommage à l'Association des Bibliothécaires Français, la plus ancienne association de bibliothécaires et la plus importante par le nombre de ses membres... Nous sommes très heureux de l'accueillir à Dijon... J'ai aussi bien sûr beaucoup de plaisir à saluer la présence de monsieur André Miquel, Président du Conseil Supérieur des Bibliothèques, qui est pour moi un compagnon de route depuis notre adolescence, à saluer également les représentants des Ministères de l'Education et de la Culture. Je pense que doit être ici présente madame Wellmer-Brennecke, directeur de la StadtBibliothek de Mayence, ville jumelée à Dijon, messieurs les Inspecteurs Généraux des Bibliothèques, et des représentants des organismes professionnels étrangers, Suisse, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Espagne et Portugal, et de vous tous.

Vous avez tout à l'heure, madame, rendu hommage à monsieur Albert Poirot, vous ne serez pas étonnée que je lui rende hommage à mon tour ; il a donné beaucoup de lui-même, lui et sa petite équipe, pour que ce Congrès se déroule dans de bonnes conditions. C'est une charge lourde, il l'a assumée avec beaucoup d'efficacité et beaucoup de bonne humeur.

Notre Bibliothèque, vous le savez, est une bibliothèque dont le patri-

on

Poujade

moine est riche, puisque nous avons les fonds de Citeau, de Saint-Bénigne. Elle occupe un haut rang, au plan national, au nombre de prêts et de communications (pour être précis, c'est le dixième rang)... un nombre qui a augmenté de 40% ces deux dernières années, ce qui représente un nombre de lecteurs multiplié par plus de 5 en 20 ans, dont une grande partie ne sont pas dijonnais. J'insiste sur ce point, parce qu'il permet de mesurer la charge de centralité qu'assument les grandes villes en ce qui concerne les bibliothèques, et je le dis d'autant plus volontiers que, étant Vice-Président délégué de l'Association des Maires des Grandes villes de France, j'ai été amené à demander à cette association de s'intéresser au problème des bibliothèques, monsieur Poirot ayant assumé la charge d'un groupe de travail. Tout cela coûte cher, et nous souhaiterions bien sûr que nos efforts soient soutenus par les autres collectivités locales (qui le font, dans une certaine mesure) et également par l'Etat ; il faut savoir par exemple que, à Dijon, les crédits globaux de la bibliothèque, sont passés de 3,7 millions en 1981 à 22 millions en 1990.

Je voudrais évoquer le rôle que vous jouez, à la fois dans votre métier quotidiennement, et dans votre association. La formation initiale et continue a toujours joué un rôle très important dans votre vie professionnelle, le thème du Congrès National le marque bien. Il est au coeur de l'actualité, puisque le nouveau statut va profondément changer les conditions d'accès au métier. Certaines améliorations, et je crois qu'il faut bien voir ce qu'il y a de positif dans ces dispositions, ont été apportées, mais nul ne peut ignorer que l'application des projets de décret portant statut des cadres d'emploi de la filière culturelle territoriale méconnaît la qualification professionnelle existante des agents des bibliothèques et ce n'est pas à vous que je dirai les problèmes que posent les formes actuelles de la hiérarchisation, le flou qui demeure entretenu sur la formation supérieure des personnels territoriaux des bibliothèques et que nous autres maires nous déplorons, le problème des formations post-recrutement, et cela au moment même où le Ministère de la Culture promulgue un statut très amélioré, et amélioré à juste titre, pour les conservateurs du patrimoine. Il faut que les conservateurs des bibliothèques recoivent vraiment, et pleinement, le témoignage de la considération des pouvoirs publics. Je crois que c'est important, pour servir une politique ambitieuse pour le livre et la lecture car, nous le savons bien, c'est la qualité du personnel qui entraîne l'Etat et les collectivités locales à faire des efforts en matière d'équipement, à introduire les nouveaux outils de la diffusion des connaissances, à informatiser, et il est

difficile de parler de rénovation du service public si l'on ne s'efforce pas de tout faire pour motiver le personnel en place et faire que ceux que l'on appelle des agents soient aussi des acteurs. Vous permettrez ces réflexions de la part de l'ancien Président du Conseil d'Administration de la Bibliothèque Nationale.

Il est exigé de plus en plus des bibliothécaires. Les besoins du public se diversifient, et c'est sûr que le bibliothécaire doit assumer des fonctions d'animateur aussi bien que de conservateur. On lui demande des tas de choses, on lui demande de lutter contre l'illettrisme dans les quartiers défavorisés, on lui demande de mettre en place des "stations de lecture active" à la Bibliothèque de France, etc. , mais il faudrait honnêtement que les structures de concertation jouent pleinement leur rôle et qu'elles n'aient pas le sentiment, parfois fondé, de servir de chambre d'enregistrement. Je puis vous assurer, mesdames et messieurs, que les responsables des grandes métropoles françaises ont la volonté de mettre à la disposition de leurs habitants et de la communauté nationale le maximum de moyens pour y développer la Lecture publique.

Je suis heureux que la Direction du Livre et de la Lecture, et je le dis à madame Pisier, ait lancé le concept de médiathèque régionale, dont le financement échapperait aux règles communes actuelles; je crois qu'un tel dispositif serait extrêmement opportun et heureux, et irait dans le sens de ce que mes deux associations de maires (puisque j'ai des responsabilités dans l'une et l'autre) réclament avec insistance. Je n'évoquerai pas d'autres problèmes, parce qu'ils dépassent, sinon ma compétence, du moins l'objet de ce Congrès, mais, bien sûr, si l'on souhaite, comme je le souhaite, des échanges clairs et transparents entre les institutions nationales et les collectivités publiques, il faudra nécessairement, notamment en ce qui concerne les bibliothèques présentes et à venir, que les cahiers des charges soient clairement établis. Je suis persuadé que vos travaux vont être utiles et fructueux, tant en ce qui concerne votre propre statut et les conditions d'exercice de votre métier, qu'en ce qui concerne, bien entendu, la diffusion de la lecture, car au-delà de revendications professionnelles très légitimes, je sais que ce qui vous concerne avant tout, que votre préoccupation constante, c'est bien sûr la diffusion du livre et de la lecture.